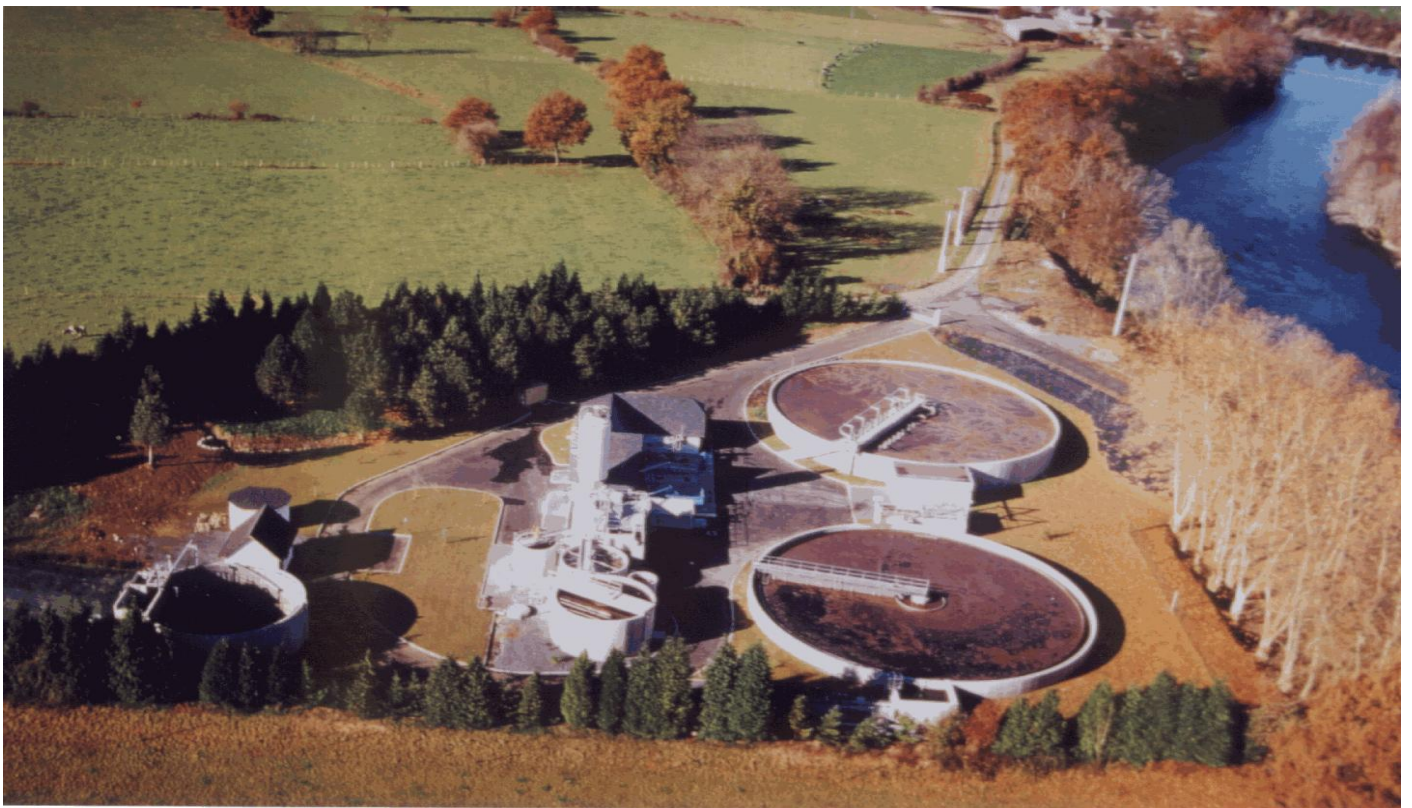


# DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

## Commune d'Oloron Sainte-Marie



## Station d'épuration de Légugnon



## *Manuel autosurveillance*

## Agglomération d'assainissement

Oloron Ste-Marie

**05664422V006**

## Système de collecte

Oloron Ste-Marie

**05664422V006**

## Agglomération d'assainissement

Oloron Ste-Marie

**05664422V006**



## Sommaire

<b>PERIMETRE DU MANUEL D'AUTOSURVEILLANCE.....</b>	<b>1</b>
<b>REVISION DU MANUEL.....</b>	<b>5</b>
<b>AGREMENT DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE</b>	<b>8</b>
<b>A - ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE .....</b>	<b>6</b>
<b>B - ENGAGEMENT DE (OU DES) L'EXPLOITANT (S) .....</b>	<b>6</b>
<b>C - AGENCE DE L'EAU ET SERVICE DE LA POLICE DE L'EAU.....</b>	<b>7</b>
<b>DESCRIPTION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>8</b>
<b>A - ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE .....</b>	<b>8</b>
<b>B - SYSTEME DE COLLECTE .....</b>	<b>8</b>
<b>1 - Raccordements domestiques.....</b>	<b>8</b>
<b>2 - Raccordements non domestiques .....</b>	<b>9</b>
<b>3 - Description du système de collecte.....</b>	<b>9</b>
<b>4 - Les sous-produits extraits du système de collecte.....</b>	<b>11</b>
<b>C - SYSTEME DE TRAITEMENT .....</b>	<b>12</b>
<b>1 - Caractéristiques générales .....</b>	<b>12</b>
<b>2 - Description synthétiques des files et des principaux équipements.....</b>	<b>13</b>
<b>3 - Les apports extérieurs sur le système de traitement.....</b>	<b>14</b>
<b>4 - Les sous-produits issus du système de traitement .....</b>	<b>15</b>
<b>OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES .....</b>	<b>17</b>
<b>A - LE SYSTEME DE COLLECTE.....</b>	<b>17</b>
<b>B - LE SYSTEME DE TRAITEMENT .....</b>	<b>18</b>
<b>C - SUIVI DU MILIEU NATUREL .....</b>	<b>21</b>
<b>D - TRAITEMENT DES NON-CONFORMITES.....</b>	<b>21</b>



<b>DISPOSITIF D' AUTOSURVEILLANCE .....</b>	<b>23</b>
<b>A - LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE .....</b>	<b>24</b>
1 - Les points Sandre de l'autosurveillance .....	24
2 - Les données associées aux points d'autosurveillance .....	25
<b>B - LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE TRAITEMENT.....</b>	<b>26</b>
1 - Les points Sandre de l'autosurveillance .....	26
2 - Le calendrier de mesure.....	28
<b>C - LE SUIVI DU MILIEU RECEPTEUR DES EAUX USEES.....</b>	<b>29</b>
1 - Les points Sandre de suivi de la qualité du milieu récepteur .....	29
2 - Le calendrier des mesures de suivi du milieu .....	32
<b>D - LISTE DES POINTS REGLEMENTAIRES NON EQUIPES .....</b>	<b>32</b>
<b>ORGANISATION DE L'AUTOSURVEILLANCE.....</b>	<b>33</b>
<b>A - ORGANISATION PROPRE AU SYSTEME DE COLLECTE .....</b>	<b>33</b>
1 - Exploitation et contrôle du système de collecte .....	33
2 - Le suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance .....	34
3 - Le personnel intervenant dans l'autosurveillance .....	35
4 - Les interventions extérieure.....	36
<b>B – ORGANISATION PROPRE AU SYSTEME DE TRAITEMENT .....</b>	<b>37</b>
1 - Le suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance .....	37
2 - Le personnel intervenant dans l'autosurveillance .....	37
3 - Les interventions extérieures.....	37
<b>GESTION ET EXPLOITATION DES DONNEES .....</b>	<b>38</b>
<b>A - ENREGISTREMENT ET CONSERVATION DES DONNEES D'AUTOSURVEILLANCE.....</b>	<b>38</b>
<b>B – SYNTHESES DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ET DE SON AUTOSURVEILLANCE.....</b>	<b>38</b>
<b>C – TRANSMISSION DES DONNEES D'AUTOSRUVEILLANCE ET DES SYNTHESES.....</b>	<b>38</b>



**TABLE DES ANNEXES.....**

**. ANNEXE 1 : ANNUAIRE DES SERVICES.....**

**. ANNEXE 2 : SCHEMA DIRECTEUR / ETUDE DIAGNOSTIC / ZONAGE.....**

**. ANNEXE 3: LE SYSTEME DE COLLECTE.....**

**1 - Cartes, plans et schémas du système de collecte.....**

**2 - Liste des points particuliers du système de collecte .....**

**liste des bassins versants.....**

**Liste exhaustive des points de déversement au milieu .....**

**3 - Liste des établissements rejetant des pollutions non domestiques.....**

**4 - Liste des points d'autosurveillance Sandre du système de collecte .....**

**. ANNEXE 4 : LE SYSTEME DE TRAITEMENT DES EAUX USEES.....**

**1 - Dossier technique détaillé de la station.....**

**2 - Les points d'autosurveillance Sandre du système de traitement.....**

**Schéma du système de traitement et localisation.....**

**Tableau détaillé des points d'autosurveillance Sandre du système de traitement.....**

**Commentaires sur les points d'autosurveillance Sandre du système de traitement.....**

**Tableau des paramètres à transmettre et des fréquences de mesures (nombre de jours par an) sur les points SANDRE.....**

**3 - Fiches descriptives des équipements de l'autosurveillance.....**

**4 - Réalisation des analyses d'autosurveillance.....**

**. ANNEXE 5 : LE SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE.....**

**. ANNEXE 6 :ACTE ADMINISTRATIF.....**

**. ANNEXE 7 : FICHE DE DECLARATION DE NON-CONFORMITE.....**

**. ANNEXE 8 :SYNTHESE DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ET DE SON AUTOSURVEILLANCE.....**

## PERIMETRE DU MANUEL D'AUTOSURVEILLANCE

L'agglomération d'assainissement « Oloron Ste-Maire » (05664422V006) est composée d'un système de traitement des eaux usées et d'un système de collecte. Ils sont présentés dans le tableau suivant avec les maîtres d'ouvrage et les exploitants correspondants.

Système de traitement des eaux usées			Système de collecte lié au système de traitement				
Nom (N° Sandre)	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Nom (N° Sandre)	Maitre d'ouvrage(s)	Compétence	Réseau(x)	Exploitant
Station d'épuration de Légugnon  05664422V006	Ville d'Oloron, régie d'assainissement  BP 138  64 404 Oloron Ste-Marie cedex	Ville d'Oloron, régie d'assainissement  BP 138  64 404 Oloron Ste-Marie cedex	Station d'épuration de Légugnon  05664422V006	Ville d'Oloron, régie d'assainissement  BP 138  64 404 Oloron Ste- Marie cedex	- Transport     -Collecte	- Oloron Ste- Marie   - Bidos	Ville d'Oloron, régie d'assainissement  BP 138  64 404 Oloron Ste- Marie cedex

Pour une gestion homogène et cohérente des informations relatives à l'autosurveillance sur l'agglomération d'assainissement, la coordination à l'échelle de l'agglomération est assurée par son Maire, Monsieur Bernard UTHURRY. Cette coordination consiste à l'identification des interlocuteurs, la transcription de la répartition territoriale des compétences des différents interlocuteurs et l'organisation des échanges d'informations entre les interlocuteurs et vers l'administration.

Taille de l'agglomération (= charge brute de pollution organique = CBPO)					
En kgDBO5/j	1 404	En Equivalent- Habitant (EH)	23 400	Année de référence	1999



## **AGREMENT DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE**

L'engagement de chaque interlocuteur s'applique sur le périmètre dont il a la responsabilité. Les périmètres de responsabilité sont présentés précédemment au chapitre « périmètre du manuel d'autosurveillance ».

### **A) ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE :**

Nous soussignés Bernard UTHURRY, Maire de la commune d'Oloron Ste-Marie et, Jean CONTOU-CARRERE, Président du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement, nous engageons à faire mettre en application et faire respecter par notre service d'assainissement ou notre éventuel prestataire de service les dispositions d'autosurveillance décrites dans le présent manuel et répondant à la réglementation en vigueur.

Pour ce faire, nous affirmons que les moyens humains et matériels nécessaires seront mis en œuvre et que le présent engagement sera porté à la connaissance de l'ensemble du personnel.

Enfin, toutes les actions correctrices éventuelles seront mises en œuvre et, il sera tiré profit de tout enseignement conduisant à l'amélioration des dispositifs d'autosurveillance.

**A OLORON Ste-MARIE, le**

**signatures :**

### **B) ENGAGEMENT DE L'EXPLOITANT :**

Nous soussignés Bernard UTHURRY, Maire de la commune d'Oloron Ste-Marie et, Jean CONTOU-CARRERE, Président du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement, nous engageons à faire mettre en application et respecter les dispositions d'autosurveillance décrites dans le présent manuel et répondant à la réglementation en vigueur.

Pour ce faire, nous affirmons que dans le périmètre contractuel avec le Maitre d'ouvrage les moyens humains et matériels nécessaires seront mis en œuvre et que le présent engagement sera porté à la connaissance de l'ensemble du personnel.

Enfin, toutes les actions correctrices éventuelles seront mises en œuvre et il sera tiré profit de tout enseignement conduisant à l'amélioration des dispositifs d'autosurveillance.

**A OLORON Ste-MARIE, le**

**signatures :**



### **C) AGENCE DE L'EAU ET SERVICE DE LA POLICE DE L'EAU**

<b>Avis de l'Agence de l'eau</b>	<b>Validation du Service de la Police de l'Eau</b>
<p data-bbox="212 678 743 707">Ce manuel d'autosurveillance est approuvé.</p> <p data-bbox="169 826 595 855">A _____, le _____</p> <p data-bbox="169 893 459 922">Pour le Directeur et p.o.</p>	<p data-bbox="815 672 1299 701">Ce manuel d'autosurveillance est validé.</p> <p data-bbox="815 815 1241 844">A _____, le _____</p>

## DESCRIPTION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

### A) ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

COMMUNES	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Oloron Ste-Marie	2018 (schéma directeur d'assainissement)	2018	04/02/2019	09/04/2013	2018

Voir Annexe 2

### B) SYSTEME DE COLLECTE

#### 1) Raccordements domestiques

COMMUNES (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	CODE INSEE	Population Totale de la zone collectée	Population Raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	Population raccordée (2) Nombre d'abonnés	Taux de raccordement
Oloron Ste-Marie	64 422	12 951 (EH) (1)	16 789 (EH) (3)	4 748 (4)	5 117 (2)	90 %
Bidos	64 126	42 (EH)	40 (EH)	34	42	100 %
Estos		5 (EH)	5 (EH)	4	6	100 %
total		12 998 (EH)	16 829 (EH)	4 786	5 165	89 %



- (1) Charge moyenne journalière (DBO5) de l'année 2021
- (2) Donnée régisseuse 2021
- (3) Donnée « estimation par rapport au volume » (SDA – ARTELIA Juin 2018)
- (4) Dont branchements en attente et/ou en export (vers Moumour, quartier La Serre de Légugnon)

## 2) Raccordements non domestiques

COMMUNES	Nombre de rejets non domestiques	Nombre et % de conventions	Nombre et % d'autorisation	Modalités de suivi
Oloron Ste-Marie	12	12  100 %	12  100 %	Suivi de LINDT journalier (interne) et mensuel (bilans croisés).  Laulhère (raccordement en 2022)  Personnel affecté : personnel de la station

Un tableau détaillé listant les établissements est joint annexe III C

## 3) Description du système de collecte

### Nature du réseau :

Maître d'ouvrage	Exploitant	Linéaire du réseau		
		Collecte des eaux usées	Collecte unitaire	Collecte des eaux pluviales
Oloron Ste Marie	Oloron Ste Marie	64 944 m	29 674 m	Inventaire à réaliser, fossés et noues compris

## Nombre d'ouvrages particuliers

Type d'ouvrage		Nombre d'ouvrages particuliers du système de collecte			
		Réseaux séparatifs		Réseaux unitaire	Total
		Eaux usées	Eaux pluviales		
Points de déversement au milieu	Déversoir d'orage	0	0	30	30
	Trop plein de poste de refoulement	5	0	14	24
Poste de refoulement (dont télé-surveillés)  (Préciser le nb)		10 (4)	0	14 (5)	24 (9)
Ouvrages d'extraction des sous-produits (chambre à sable,...)		2  (aire de lavage CTM + vélos)	0	1  (extraction sable et graisses)	3
Bassins (orage, stockage...)				1	1
Autre (préciser le type)		1 (siphon)	1 (siphon)	1 (siphon)	3

En pièces jointes les plans d'assainissement

#### **4) Les sous-produits extraits du système de collecte**

Evaluation des quantités et destinations des sous-produits :

<b>Sous-produits</b>	<b>Méthode d'évaluation de la quantité annuelle évacuée</b>	<b>Type(s) de destination(s) (éventuellement nom, adresse)</b>
<b>Produits de curage</b>	La quantité de produit de curage est évaluée grâce à un bordereau de livraison. Pour chaque livraison, la provenance y est consignée (154 m <sup>3</sup> réceptionnés en 2021).	Les produits de curage sont traités à la station, la partie minérale du traitement rejoint le traitement des sables.
<b>Refus de dégrillage</b>	La quantité de refus de dégrillage et de sable provenant des prétraitements est déterminée par la pesée des bennes évacuées de la station d'épuration (sables) et l'estimation des volumes des conteneurs vidés (rebus de dégrillage).  4,8 t de rebus de dégrillage évacués en 2021	Les rebus de dégrillage sont compactés par une presse hydraulique puis ensachés ; ils sont évacués par le SICTOM du Haut-Béarn au quai de transfert du Centre d'Enfouissement Technique de Précihlon avant d'être dirigés vers l'incinérateur des ordures ménagères de Lescar (Syndicat Mixte de Traitement des Déchets).
<b>Sables</b>	40,9 t de sables évacués en 2021	Les sables issus des prétraitements contiennent moins de 10 % de matières organiques ; ils sont réutilisés en tranchée comme lit de pose des canalisations.

**C) SYSTEME DE TRAITEMENT****1) Caractéristiques générales :**

Commune d'implantation :				
Oloron ste Marie				
Capacités nominales :				
	Organique Kg/jour de DBO5	Hydraulique m <sup>3</sup> /j	Q pointe m3/heure	Equivalent habitants
Temps sec	1 406	3 000	225	23 400
Temps pluie	1 650	7 800	325	27 500
Date de mise en service à ses capacités : 1999				
Charge maximale en entrée de station ou charge entrante (en kg/j DBO5 et en EH) :				
Charge en kg/j de DBO5	1 650	Charge en EH	27 500	
Année de référence	1999			
Débit de référence (m3/j)				
3 956				
Milieu récepteur				
Nom :	Gave d'Oloron			
Caractéristique :	Rivière			
Masse d'eau	Code Sandre : Q---0150 148 km			
Coordonnées en projection « Lambert 93 »				
Déversoir de tête :				
Station de traitement des eaux usées :	X : 405274.16 Y : 6240878.00			
Point de rejet de la station :	X : 405337.44 Y : 6240905.56			

## **2 Description synthétique des files et des principaux équipements**

En annexe figure un dossier technique détaillé des ouvrages.

Dans ce chapitre, on fera une description conforme au Sandre, à savoir les « types de traitement » et les « filières de traitement », en utilisant les libellés du Sandre. On listera également les principaux ouvrages et équipements.

**-Le descriptif des filières et des ouvrages : Voir annexe IV pour le descriptif complet comprenant aussi le traitement complémentaire**

Le schéma de principe de la filière de traitement est disponible sur site.

### **DESCRIPTIF DE LA FILIERE EAU**

#### **Types de traitement**

- Traitement biologique
- Nitrification/Dénitrification

#### **Filières de traitement**

- Aération prolongée par boues activées (boues activées très faible charge)

#### **Ouvrages et équipements principaux :**

- Bassin d'orage
- 2 dégrilleurs avec racleur, le dégrilleur fin (6 mm) est remplacé en 2021 par un dégrilleur à escaliers,
- Un dégraisseur-dessableur
- Un ouvrage d'équilibrage hydraulique
- Un bassin d'aération
- Un clarificateur
- 4 canaux Venturi avec sonde US
- 3 préleveurs associés aux débitmètres
- Le laboratoire de la station

### **DESCRIPTIF DE LA FILIERE BOUES**

#### **Types de traitement**

- Déshydratation des boues

#### **Filières de traitement**

- Epaissement
- Déshydratation mécanique par centrifugation (remplacement par une filière moins énergivore à l'étude en 2023 (presse à vis ?))

#### **Ouvrage et équipements**

- Epaisseur
- Centrifugeuse

### 3) Les apports extérieurs sur le système de traitement

#### Apports extérieurs sur la filière Eau :

Sous-produit	Estimation de la quantité et des charges annuelles	Fréquence des apports	Origine et encadrement de ces apports.(convention )	Mode d'injection dans la file eau
Matières de vidange	974,6 m3 en 2021 DCO : MES :	Régulier	-Société ADB SARL : Convention pour 20 m3/j  -Société SARL CAZALET : Convention pour 12 m3/j  -Ville d'Oloron, autres	Injectées au niveau de la filière de prétraitement.
Produits de curage des réseaux	154,4 m3 en 2021 DCO : MES :	Régulier	-ADB SARL  CAZALET, CAZET,  -Ville d'Oloron	Réinjecté dans le traitement des sables.
Graisses	60,5 m3 en 2021 DCO : MES :		-ADB SARL,  -autres STEPs,  -SAUR, autres	Déversées dans la fosse à graisse où elles seront mélangées à celles produites par la station. Elles seront hydrolysées pour pouvoir être admises ultérieurement au niveau d'un traitement biologique spécifique des graisses.



Lixiviats de compostage	13 497 m3 en 2021  DCO moyenne : tonnes/an	Régulier (selon pluviométrie)	Traitement sur site	Poste de relevage : injection directe dans le bassin d'aération
-------------------------	--	-------------------------------	---------------------	--

### **Apports extérieurs sur la file Boue**

-Pas d'apports extérieurs de boues

### **4) Les sous-produits issus du système de traitement**

#### **Les boues :**

<b><u>Destination</u></b>	<b><u>Type de boue</u></b>	<b><u>Méthode d'évaluation de la quantité annuelle</u></b>	<b><u>Précisions (adresse, localisation références réglementaires)</u></b>
Compost	Boue biologique solide	Par pesées de bennes.  1 014,53 tonnes de boues transformées en 2021.	Type de compost : solide  Code SIRET des installations réceptrices : site attenant à la station

**Les autres sous-produits :**

<b><u>Sous-produit</u></b>	<b><u>Estimation de la quantité annuelle</u></b>	<b><u>Méthode d'évaluation de la quantité annuelle</u></b>	<b><u>Destination (s) : Type, nom, adresse</u></b>
<b><u>refus de dégrillage</u></b>	4,8 tonnes /an	La quantité de refus de dégrillage provenant des prétraitements est déterminée par l'estimation des volumes des conteneurs vidés (rebus de dégrillage).	SICTOM, centre de transfert de Précilhon
<b><u>sables</u></b>	Environ 6,5 tonnes en 2021	La quantité de sable provenant des prétraitements est déterminée par la pesée des bennes évacuées de la station d'épuration.	Réutilisés en tranchées comme lit de pose pour les canalisations (Ville Remblais Oloron).

## OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

### A) LE SYSTEME DE COLLECTE

#### Autosurveillance du système de collecte :

Compte-tenu des exigences réglementaires nationales et des prescriptions du Service de Police de l'Eau, le système de collecte fait l'objet de l'autosurveillance décrite dans le tableau suivant :

Type de point du réseau		Prescriptions d'auto surveillance	Nombre
Type général	Classe		
Point de déversement au milieu	Tronçon > à 120 et ≤ à 600 kg/j de DBO5	Estimation des périodes de déversement et des volumes déversés	5
	Tronçon > à 600 kg/j de DBO5	Mesure en continu du débit et estimation des charges polluantes déversées (MES, DCO).	1
Emplacements caractéristiques	Agglomération > à 600 kg/j de DBO5	Conception ou adaptation permettant les mesures de débit.	1
	Agglomération > à 6000 kg/j de DBO5	Equipement en dispositif de mesure de débit	0

#### Prescriptions sur les rejets directs :

Plus de rejets directs (collecteurs) à ce jour, seuls des rejets diffus des particuliers non encore raccordés (dont certains ont fait été éliminés par une opération d'extension de la collecte en 2022 (rue Palassou, place Mendiondou)) existent.

## **B) LE SYSTEME DE TRAITEMENT**

Date de l'acte administratif en vigueur relatif à la station de traitement des eaux usées :

Arrêté n°06/EAU/49 du 18/07/2006

### **Les principales prescriptions pour les rejets :**

Compte-tenu des exigences réglementaires nationales et des prescriptions du Service de Police de l'Eau, les rejets doivent respecter le tableau suivant :

Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/L) par jour	Rendement minimum à atteindre (%)	Flux maximal au rejet kg/j	Nombre de dépassements autorisés par an
DBO5	25	94 (temps sec)/92 (temps pluie)	94	2
DCO	125	87/82	469	3
MES	35	94/91		3
NGL	15	74	75	SO
PT	20	74	19	SO

### **Modalités de calculs des rendements (journaliers, mensuels, annuels) :**

Q : Débit

C : Concentration

$\eta$  : Rendement

#### **a - Vérification du débit**

L'agent d'exploitation vérifie l'équation suivante :

$$Q_{\text{entrée}} (\text{en } m^3/j) = Q_{\text{sortie}} (\text{en } m^3/j)$$

La différence pouvant apparaître entre les deux sommes peut être due :

- aux erreurs liées à la précision des appareils,
- aux extractions de boues.

**b - Calcul de la charge à l'entrée**

A partir des données de la supervision et des relevés réalisés le jour des mesures, le responsable d'exploitation peut calculer la charge entrante sur la station (kg/j):

$$\frac{Q_{\text{jour}} \text{ (m}^3\text{/j)} \times C_{\text{moyenne}} \text{ (mg/l)}}{1000}$$

**c - Calcul de la charge à la sortie**

De la même manière, l'agent d'exploitation détermine la charge de sortie (kg/j):

$$\frac{Q_{\text{jour}} \text{ (m}^3\text{/j)} \times C_{\text{moyenne}} \text{ (mg/l)}}{1000}$$

**d - Calcul du rendement**

Il se détermine ainsi :

$$\eta = 1 - \frac{\text{Charge en sortie}}{\text{Charge en entrée}}$$

**e - Calcul des productions de boue liquide**

-La production de boues (t de MS) est calculée en fonction de la hauteur des boues dans le silo (h), de la surface de celui-ci ( $S_u$ ) et de la siccité des boues (S).

$$P(\text{t MS}) = h \text{ (m)} \times S_u \text{ (m}^2\text{)} \times S \text{ (\%)}$$

- Par méthode débitmétrique la mesure est équivalente au calcul de la charge.

## Programme d'analyses d'auto surveillance du système de traitement :

Compte tenu des exigences réglementaires nationales, des prescriptions du Service de Police de l'Eau et des demandes particulières de l'Agence de l'eau, les fréquences de mesure par paramètres (en nombre de jours par an) sont les suivantes **en 2022** :

Paramètres	Entrée	Sortie	By-Pass	Boues
Débit (m3/j)	365	365	365	
DBO5	12	12	analyse réalisées lorsque ça by-passe	
DCO	24	24	analyse réalisées lorsque ça by-passe	
MES	24	24	analyse réalisées lorsque ça by-passe	
NK	6	6	analyse réalisées lorsque ça by-passe	
NH4	6	6	analyse réalisées lorsque ça by-passe	
NO2	6	6	analyse réalisées lorsque ça by-passe	
NO3	6	6	analyse réalisées lorsque ça by-passe	
PT	6	6	analyse réalisées lorsque ça by-passe	
MS (boues)				24
Pluviométrie	365			

Ajout et suppression de lignes ou colonnes peuvent être fait en fonction des prescriptions de la Police de l'eau et des demandes de l'Agence de l'eau (fait le 13/12/2022 sur MesureSTEP).

Si la station est concernée par les programmes de la convention OSPAR, de Barcelone ou soumise à déclaration GEREPE, un tableau complémentaire sera ajouté. Dans ce cas, préciser le responsable de la déclaration GEREPE. Rappel : déclaration à faire avant le 01 avril de l'année n+1.

## **C) SUIVI DU MILIEU NATUREL**

Cours d'eau : Gave d'Oloron, cours d'eau de 1ère catégorie piscicole, dont l'objectif de qualité fixé au SDAGE Adour-Garonne est « bon état global » pour 2015.

Ce cours d'eau est classé « axe bleu » (axe migrateurs prioritaire) et « zone verte » (milieu aquatique remarquable).

Il s'agit donc d'un cours d'eau classé en objectif prioritaire par l'Agence de l'Eau « Adour-Garonne ».

Fréquence de prélèvements	Date de validation de la localisation de ces points	Méthode de prélèvement des échantillons	Programme d'analyse
4 prélèvements par an	1999	Prélèvement à l'aide d'un bécher de 0.5L puis mesure in situ du pH, de l'oxygène dissous et de la conductivité	Corrélé avec le programme d'analyse du système de traitement

*Dans tous les cas fournir une copie de l'Acte administratif en annexe.*

## **D) TRAITEMENT DES NON-CONFORMITES**

### **A - Les causes de non-conformité**

Il y a non-conformité si :

— les résultats des analyses ou mesures ne sont pas conformes aux données et prescriptions figurant dans l'arrêté d'autorisation,

— il y a non-respect des conditions ou méthodes d'analyse ou de mesures telles qu'elles sont définies dans ce manuel, exemple :

- non-respect d'une date
- réalisation incomplète des mesures
- mauvaise conservation d'un prélèvement
- non-respect d'un mode opératoire

— il y a non-respect des dispositions organisationnelles d'auto surveillance, par exemple :

- constat d'un appareil non étalonné
- constat d'utilisation d'une autre méthode d'analyse
- analyse réalisée par une personne insuffisamment qualifiée
- oubli de communiquer aux autorités les résultats en cas de non-conformité

## **B - Responsabilités et dispositions prévues**

Dans le cas d'une non-conformité avérée, les responsabilités et les dispositions prévues sont les suivantes :

- si un résultat d'analyse est non conforme :
  - l'écart est constaté par le responsable de la station d'épuration
  - il y a communication immédiate aux autorités par le responsable exploitation, par des avis de non-conformité envoyés par fax
  - l'action corrective réalisée peut être : une analyse contradictoire, un réétalonnage immédiat, une étude des causes probables
- les dates ne sont pas respectées :
  - l'écart est constaté par le responsable de l'usine
  - il y a communication immédiate aux autorités par le responsable exploitation, par des avis de non-conformité envoyés par fax
  - une justification du retard est jointe à la communication du non-respect de la date
- en cas de panne :
  - l'écart est constaté par le responsable de l'usine
  - il y a communication immédiate aux autorités par le responsable exploitation, par des avis de non-conformité envoyés par fax
  - une date prévisionnelle de remise en service des installations concernées est communiquée
- en cas de problème de mesure de débit ou de prélèvement:
  - l'écart est constaté par le responsable de l'usine
  - un réétalonnage est effectué
  - si le problème persiste, le fournisseur devra être contacté

Dans tous les cas, la découverte d'une non-conformité du système est à l'origine d'une action immédiate afin de la traiter et de remettre en état de conformité le système le plus tôt possible.

Pour cela, un " avis de non-conformité " est rempli par la personne constatant l'écart. Après l'émission de cet avis, chaque non-conformité est analysée afin de trouver les origines possibles et de mettre en place un planning d'actions correctives et préventives.



Le responsable exploitation est responsable du suivi, de la mise en place et de l'efficacité de ces actions. En particulier, la " fiche d'actions correctives et préventives " (Annexe n°12) permet d'effectuer le suivi.

## DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

### **Préambule :**

«Le « dispositif d'auto surveillance » désigne l'ensemble des équipements, des appareillages, des procédures d'analyse relatifs à l'auto surveillance, y compris celles concernant les réactifs et les sous –produits (boue, graisse, sable, refus de dégrillage, matière de curage). Il comprend également les modalités d'enregistrement et de transmission des données d'auto surveillance, ainsi que l'ensemble des documents relatifs à l'auto surveillance.

La mise en place initiale du dispositif de mesure est un étape fondamentale qui conditionne, la réussite de l'auto surveillance d'un système d'assainissement. Sa validation par la collectivité, lors de sa mise en place, consiste à vérifier si le dispositif projeté correspond bien aux exigences réglementaires. Cette opération se déroule normalement en trois étapes :

- Expertise et approbation d'un projet ;
- Vérification de l'installation correcte du dispositif prévu ;
- Contrôle du dispositif d'auto surveillance par une personne compétente

### **Objet de ce chapitre :**

L'objectif de ce chapitre et des annexes associées est de lister et localiser les points Sandre du système de collecte, du système de traitement et le cas échéant du milieu récepteur, ainsi que de préciser les paramètres à transmettre dans échanges informatiques de données d'autosurveillance, sur chacun des points Sandre.

La description des points, celle des appareils de mesures associés aux points et les modes de calcul des paramètres figurent en annexe.

Les points non équipés sont également listé avec pour chacun le rappel des obligations réglementaires.

## **A) LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE**

### **1) Les points Sandre de l'auto surveillance**

Les points d'autosurveillance du système de collecte ont été déterminés conformément au scénario d'échange publié par le Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau (SANDRE) : « Autosurveillance des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées – Version 3.0 »

#### **Méthodes de détermination des points :**

Les points d'autosurveillance ont été déterminés par la Police de l'Eau (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)

Dénombrement des points d'auto surveillance déterminés :

<b><u>Code sandre et libellé du type de point</u></b>	<b><u>Nombre de points déterminés</u></b>
<b><u>A1 – « Déversoir d'orage » sur tronçon &gt; à 120 et &lt; à 600 kg/j de DBO5</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>A1 – « Déversoir d'orage » sur tronçon &gt; à 600 kg/j de DBO5</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b><u>R1 – « Déversoir d'orage non soumis à auto surveillance réglementaire »</u></b>	<b><u>25</u></b>
<b><u>R2 – « Point caractéristique du système de collecte »</u></b>	<b><u>11</u></b>
<b><u>R3 – « Effluent non domestique entrant dans le système de collecte »</u></b>	<b><u>7</u></b>

## **Précision sur les points R1 :**

Points de déversement non soumis à auto surveillance réglementaire, mais qu'il est possible d'équiper en appareils de surveillance et dont les données seront transmises au service de police de l'eau et à l'agence de l'eau.

En annexe, figurent :

- La description précise des points Sandre,
- La description des appareils de mesures associés aux points SANDRE (fiches descriptives),
- Le mode de calcul précis des données sur les paramètres.

Date de réception des points d'auto surveillance :

## **2) Les données associées aux points d'auto surveillance.**

**-Détermination de la hauteur de précipitation :**

Déterminé directement grâce au pluviomètre manuel supplée un pluviomètre électronique.

**-Les flux de pollution sont calculés de la manière suivante :**

$$\text{Flux (kg/j)} = \frac{Q \text{ (m}^3\text{/j)} * P \text{ (mg/L)}}{1000}$$

-Les débits sont déterminés directement grâce aux débitmètres.

## **B) LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE TRAITEMENT**

### **1) Les points Sandre de l'auto surveillance.**

Les points d'autosurveillance du système de traitement ont été déterminés conformément au scénario d'échange publié par le Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau (SANDRE) : « Autosurveillance des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées – version 3.0 »

Les points suivant ont été déterminés sur le système de traitement :  
Voir synoptique.

#### En entrée du système de traitement, file « eau » :

P3-Point de prélèvement au niveau des dégrilleurs

A3-Entrée station

Q3-Mesure de débit en entrée de station

A7-apports de matière de vidange

P7-Point prélèvement des matières de vidange

Q7-Mesure de débit des matières de vidange entrant dans le circuit eaux

#### En sortie du système de traitement, file « eau » :

Q2-Sortie station

P2-Point de prélèvement au niveau des eaux du bassin d'orage rejoignant le canal de sortie

A2-Point réglementaire au niveau des eaux du bassin d'orage rejoignant le canal de sortie

P4-Point de prélèvement au niveau du canal de sortie

Q4- mesure du débit au niveau du canal de sortie

A4-Point réglementaire au niveau du canal de sortie

Qt-mesure de débit de l'eau traitée allant au gave

#### File « boue » :

P6-Point de prélèvement au niveau de la sortie du silo à boues

Q6-Mesure du débit au niveau de la sortie du silo à boues

A6-Point réglementaire au niveau du silo à boues

#### Réactifs :

##### Réactifs utilisés pour le traitement des boues :

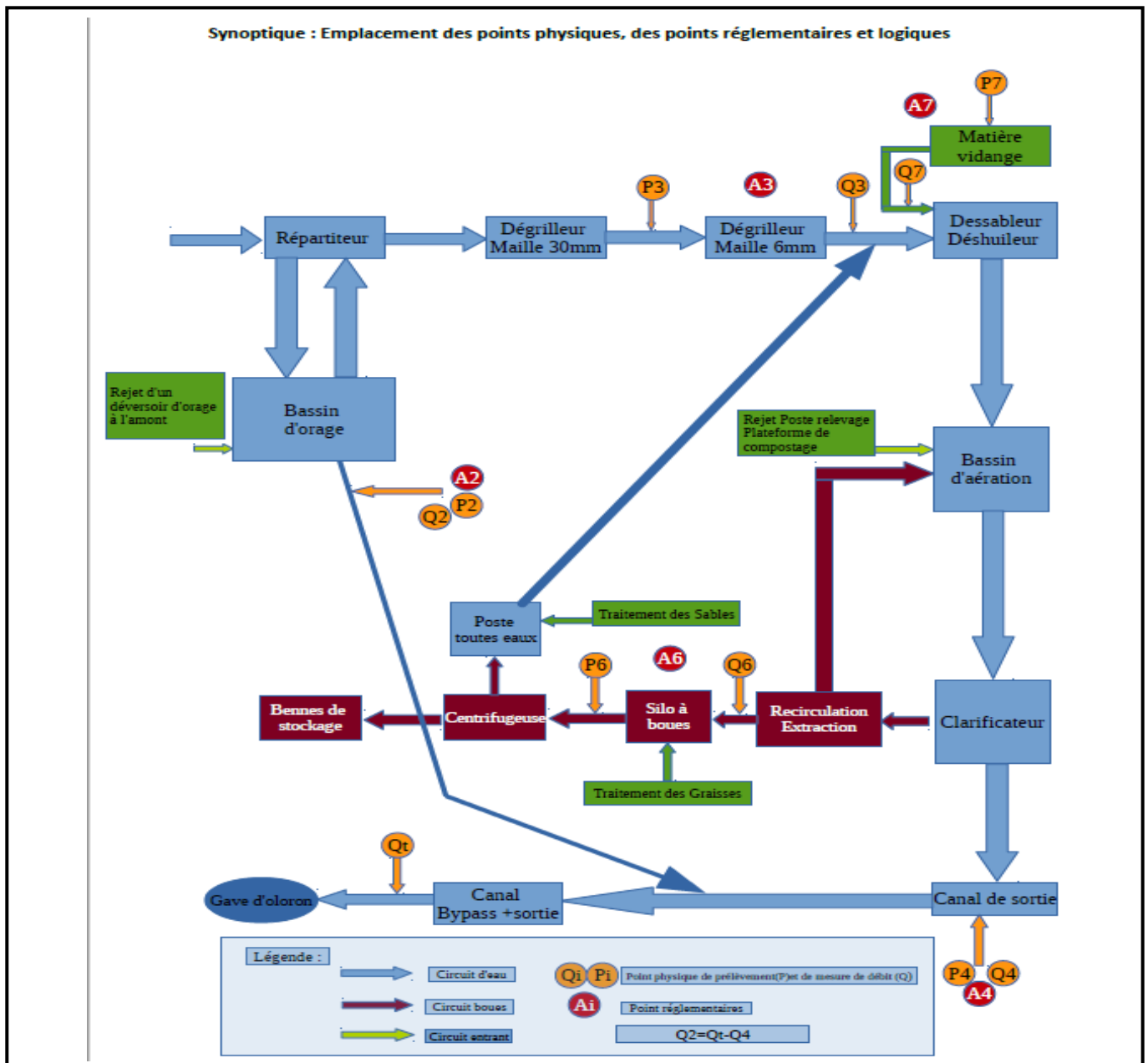
- Polymère ADIPAP (ADFLOC CE186, 5 kg/j de centrifugation en moyenne).

Réactifs utilisés pour le traitement des graisses :

- Ammonitrates 33,5 % en granules (12kg/j dans la bêche d'hydrolyse),
- Superphosphates 45 % en granules (2kg/j dans la bêche d'hydrolyse).

Divers :

- Chaux vive 0/2 mm en vrac qu'il est possible d'utiliser en filière boues ou au niveau du traitement des graisses pour relever le pH en cas d'acidification (injection dans le silo épaisseur et dans la bêche d'hydrolyse des graisses sous la forme de lait de chaux),
- Talc injecté qu'il est possible d'utiliser en filière boues sous la forme d'une suspension pour favoriser les capacités d'épaississement des boues.
- Acide formique 30 % pour le nettoyage et le décolmatage des diffuseurs d'air du bassin d'aération (utilisation ponctuelle).



En annexe, figurent :

- la description précise des points Sandre,
- la description des appareils de mesure associés aux points SANDRE (fiches descriptives),
- le mode de calcul précis des données sur les paramètres.

## 2) Le calendrier des mesures

Pour chaque point Sandre d'autosurveillance défini, il est établi un programme de surveillance conforme aux exigences réglementaires. Ce programme comprend les mesures, les paramètres à suivre et leurs fréquences (voir le tableau en annexe)

Chaque année il est établi un calendrier prévisionnel précisant les jours de mesures et les paramètres suivis sur chaque point Sandre d'autosurveillance. Ce calendrier est un document distinct du manuel d'autosurveillance, qui peut lui être annexé.

Référence à l'arrêté préfectoral ou l'arrêté du 22 Juin 2007.

Paramètres	Fréquence
Débit	365 j/an
DBO <sub>5</sub>	12 j/an
DCO	24 j/an
MES	25 j/an
NTK	6 j/an
NH <sub>4</sub>	6 j/an
NO <sub>2</sub>	6 j/an
NO <sub>3</sub>	6 j/an
NGL	6 j/an
Pt	6 j/an
Matières sèches	24 j/an

Le planning des autosurveillances (**Voir Annexe IV B (tableau des paramètres à transmettre et des fréquences de mesures)**) sera adressé en début d'année pour acceptation au service chargé de la Police de l'eau et à l'Agence de l'eau.

L'annulation d'un bilan initialement prévu ne se justifiera que pour des raisons de mauvais fonctionnement du matériel d'autosurveillance ou un arrêt total de la station d'épuration mais en aucun cas pour cause d'un fonctionnement défectueux de la station.

Tout bilan annulé sera signalé au service chargé de la Police de l'eau, à l'Agence de l'eau et au MATEMA en indiquant les raisons de cette annulation et en donnant la date du bilan venant en remplacement.

L'exploitant s'engage à fournir l'ensemble des mesures prévues dans le cadre de l'autosurveillance, à la Police de l'eau et à l'Agence de l'eau. Dans le cas de valeurs aberrantes, l'exploitant s'attachera à fournir des commentaires (au format SANDRE).

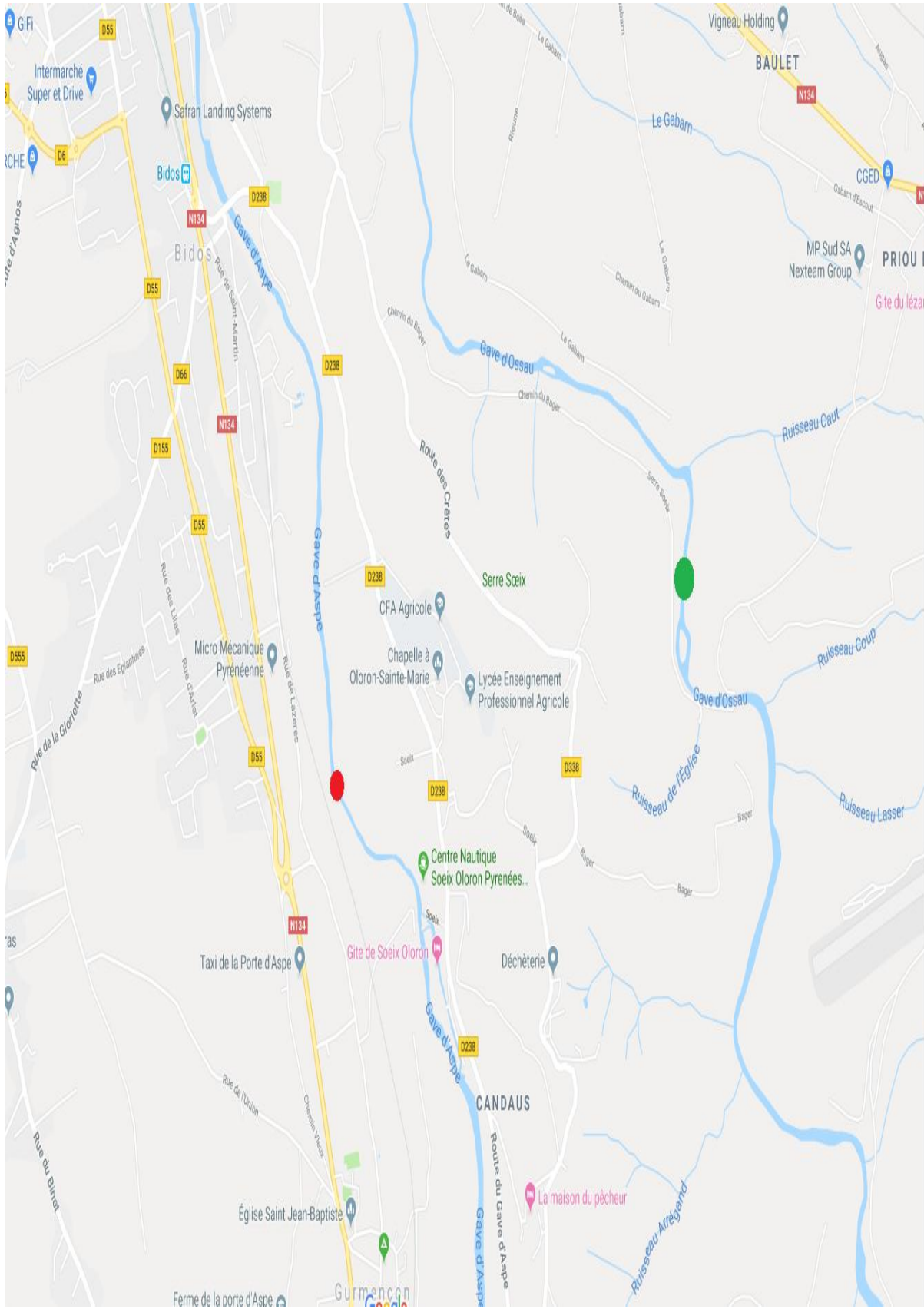
### **C) Suivi du milieu récepteur des eaux usées**

#### **1) Les points Sandre du suivi de la qualité du milieu récepteur.**

<b>Repère (Annexe)</b>	<b>Localisation</b>	<b>Libellé du type de point</b>	<b>Paramètres à transmettre</b>	<b>Origine des données</b>
Prélèvement 1 (rouge)	Soeix (Gave d'Aspe)	Point de suivi amont	pH, oxygène, conductimétrie, DCO, DBO, MES, NTK, NGL, PT  (support : eau)	Prélèvement ponctuel
Prélèvement 2 (vert)	Oloron (Gave d'Ossau)	Point de suivi amont	pH, oxygène, conductimétrie, DCO, DBO, MES, NTK, NGL, PT  (support : eau)	Prélèvement ponctuel
Prélèvement 3 (orange)	Légugnon (Gave d'Oloron)	Point de suivi aval	pH, oxygène, conductimétrie, DCO, DBO, MES, NTK, NGL, PT  (support : eau)	Prélèvement ponctuel

**Voir Carte en annexe pour les repères.**

Manuel d'autosurveillance de la station d'Oloron Sainte Marie



Prélèvement 1 (Amont) ●

Prélèvement 2 (Amont) ●






Prélèvement 3 (Aval) 



## 2) le calendrier des mesures du suivi du milieu.

Planning 2023 :

 DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES COMMUNE D'OLORON SAINTE MAIRE					
PLANNING DES AUTOCONTRÔLES DE L'ANNEE 2023					
MOIS	DATE	TYPE	MOIS	DATE	TYPE
janv-23	04/01/2023 - 05/01/2023	Complet	juil-23	05/07/2023 - 06/07/2023	Complet
	09/01/2023 - 10/01/2023	Complet		10/07/2023 - 11/07/2023	Complet
	19/01/2023 - 20/01/2023	Complet		17/07/2023 - 18/07/2023	Complet
	24/01/2023 - 25/01/2023	Complet		25/07/2023 - 26/07/2023	Complet
févr-23	02/02/2023 - 03/02/2023	Complet	août-23	01/08/2023 - 02/08/2023	Complet
	08/02/2023 - 09/02/2023	Complet		09/08/2023 - 10/08/2023	Complet
	13/02/2023 - 14/02/2023	Complet		24/08/2023 - 25/08/2023	Complet
	23/02/2023 - 24/02/2023	Complet		30/08/2023 - 31/08/2023	Complet
mars-23	02/03/2023 - 03/02/2023	Complet	sept-23	05/09/2023 - 06/09/2023	Complet
	08/03/2023 - 09/03/2023	Complet		12/09/2023 - 13/09/2023	Complet
	13/03/2023 - 14/03/2022	Complet		21/09/2023 - 22/09/2023	Complet
	22/03/2023 - 23/03/2023	Complet		25/09/2023 - 26/09/2023	Complet
avr-23	27/03/2023 - 28/03/2023	Complet	oct-23	04/10/2023 - 05/10/2023	Complet
	05/04/2023 - 06/04/2023	Complet		09/10/2023 - 10/10/2023	Complet
	11/04/2023 - 12/04/2023	Complet		19/10/2023 - 20/10/2023	Complet
	17/04/2023 - 18/04/2023	Complet		25/10/2023 - 26/10/2023	Complet
mai-23	27/04/2023 - 28/04/2023	Complet	nov-23	07/11/2023 - 08/11/2023	Complet
	03/05/2023 - 04/05/2023	Complet		16/11/2023 - 17/11/2023	Complet
	11/05/2023 - 12/05/2023	Complet		21/11/2023 - 22/11/2023	Complet
	16/05/2023 - 17/05/2023	Complet		27/11/2023 - 28/11/2023	Complet
juin-23	22/05/2023 - 23/05/2023	Complet	déc-23	06/12/2023 - 07/12/2023	Complet
	01/06/2023 - 02/06/2023	Complet		11/12/2023 - 12/12/2023	Complet
	05/06/2023 - 06/06/2023	Complet		18/12/2023 - 19/12/2023	Complet
	20/06/2023 - 21/06/2023	Complet		28/12/2023 - 29/12/2023	Complet
	29/06/2023 - 30/06/2023	Complet			

<b>LEGENDE</b>  Complet : DCO ; DBO5 ; MES ; NH4 ; NGL ; NO3 ; NO2 ; PT	ROUGE : avec LINDT BLEU : avec Gaves VERT : Soeix NOIR: Step Légugnon
---	--

## D) Liste des points réglementaires non équipés

### IMPORTANT :

Lister tous les points existants de la station, du milieu ou du réseau, qui ne sont pas équipés d'un dispositif d'autosurveillance et rappeler pour chacun à quelle exigence réglementaire il est soumis ainsi que le programme de mise en conformité.

Voir Annexe III 1) & 2)

# ORGANISATION DE L'AUTOSURVEILLANCE

## A) Organisation propre au système de collecte

### 1) Exploitation et contrôle du système de collecte

#### -Gestion des sous-produits de curage (voir page 14)

- Il n'y a pas de plan de curage « établi » à ce jour au niveau du réseau de collecte, l'entretien dit préventif s'effectue en roulement d'un document de terrain (plan).
- Les moyens mis en œuvres pour l'extraction des sous-produits du système de collecte : camion hydro cureur.
- Produits de curage : dégrillage grossier, les gros débris rejoignent les déchets industriels banaux et les sables sont traités sur la station d'épuration.
- Refus de dégrillage : des dégrilleurs permettent de récolter les refus de dégrillage qui sont ensuite transférés vers la collecte des ordures ménagère (SICTOM).
- Graisses : elles sont traitées directement sur la station d'épuration (procédé LIPOFLUX).

#### -Contrôles du réseau et des raccordements

Le schéma directeur d'assainissement de 2017/2018 a permis de préciser des secteurs où une campagne de contrôle des réseaux a été effectué (tests à la fumée).

Les contrôles de raccordements au réseau de collecte sont réalisés :

- suite à la demande de cabinets notariaux (ventes/donations de biens),
- en contrôle de conformité des permis de construire,
- à la demande des particuliers suite à des dégâts ou nuisances constatées.

Les méthodes utilisées sont : le contrôle colorimétrique (fluorescéine) ainsi que le test à la fumée ou l'inspection télévisée avec les moyens dont dispose la régie d'assainissement, des contrôles complémentaires sont réalisés par un prestataire dans le cadre d'un marché à bons de commande.

Ces données figurent en annexe II.

#### -Contrôles de la qualité d'exécution des travaux

-Les travaux d'extension ou de réhabilitation des réseaux sont effectués sous « charte qualité de l'AEAG » ainsi, les bonnes pratiques du fascicule 71 sont respectées en particulier pour les essais préalables à la réception des travaux : tests d'étanchéité, essais de compactage, inspection télévisée des réseaux, qualité des branchements, plans de recollement.

## **2) Le suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance**

### **Le suivi métrologique**

Le matériel de métrologie demande des contrôles réguliers.

#### **Tableau de du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance :**

	Fréquence	Méthode	Mesures si anomalie
<b>Contrôle de débitmètre électromagnétique</b>	Annuelle	- comparer les volumes recirculation, extractions, ... - débitmètre en parallèle	Renvoi en usine sur banc d'étalonnage
<b>Etalonnage d'un débitmètre électromagnétique</b>	Tous les 5 ans (selon constructeur)	Banc d'étalonnage en usine	
<b>Contrôle des préleveurs</b>	1 fois par trimestre	- vitesse d'aspiration (>0.5m/s) - concordance du volume prélevé avec le volume programmé (7l d'effluent mini) - vérifier que tous les prélèvements ont été effectués (150 prélèvements mini) - température de l'enceinte réfrigérée (< 4°C)	Maintenance
<b>Etalonnage d'un débitmètre sur canal</b>	2 fois par an	- faire le « 0 » à débit nul - vérifier la correspondance hauteur/débit	Renvoi en usine, remplacement sonde US
<b>Contrôle d'un débitmètre sur canal</b>	Avant chaque bilan	- propreté du canal et conditions d'écoulement - comparer la hauteur affichée avec la hauteur réelle - comparer les volumes entrée et sortie	Etalonnage Intervention du fabricant

Remarques :

- Une synthèse annuelle du suivi métrologique global est intégrée au bilan annuel.
- Les notices de fonctionnement et de maintenance des appareils d'autosurveillance sont présentes sur la station.
- Les analyses et entretien du matériel sont effectués in-situ par Arhondo Arnaud et Carrey Thomas (analyse des paramètres de la station 1 fois par semaine).
- Il n'y a pas pour l'instant de fiche de vie retraçant l'historique des différentes interventions, vérifications et étalonnages réalisés.

**3) Le personnel intervenant dans l'auto surveillance**

Nom	Fonction	Formation	Action autosurveillance
LASSALLE Eric	Ingénieur Territorial (Responsable service assainissement)	MST pollutions et nuisances	Validation autosurveillance
X	Agent de Maîtrise (Responsable station d'épuration)	...	Responsable autosurveillance
ARHONDO Arnaud	Adjoint Technique 1° classe principal	BEP électricien équipements	Responsable station d'épuration. Occasionnellement (lancement des bilans)
PULVINET Bernard	Adjoint Technique 1° classe	BEP Agricole CAP maçonnerie	Compost essentiellement Occasionnellement (lancement des bilans)
CARREY Thomas	Adjoint Technique contractuel	Baccalauréat professionnel maintenance des équipements industriel	Agent en charge de l'auto surveillance de la station d'épuration

#### **4) Les interventions extérieures**

Sur le réseau de collecte, autosurveillance des déversoirs d'orage (5 sites soumis à autosurveillance), service informatique (ville d'Oloron), ASCII, Agur pompage, etc...

<b>Lieu</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Matériel à réviser</b>
Sur le réseau de collecte	ASCII Agur pompage	4 déversoirs d'orage (Maintenance télésurveillance), 1 déverse de poste de refoulement.

#### **Les moyens mis en œuvre pour s'assurer de la qualité de leurs prestations :**

-Bilans journaliers DO : serveur TOPKAPI STEP de Légugnon. La supervision a été remise à niveau (progression logicielle et augmentation de capacité) en 2021.

#### **-les dispositions prévues par l'exploitant ou le maître d'ouvrage si l'organisme extérieur ne donne pas satisfaction :**

-Consultation entreprise (marché public)

# ORGANISATION PROPRE AU SYSTEME DE TRAITEMENT

## **1) Le suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance**

Voir chapitre précédent (A2)

## **2) Le personnel intervenant dans l'autosurveillance**

Voir chapitre précédent (A3)

## **3) Les interventions extérieures**

Voir chapitre précédent (A4)

## **GESTION ET EXPLOITATION DES DONNEES**

### **A) ENREGISTREMENT ET CONSERVATION DES DONNES D'AUTOSURVEILLANCE**

Relevé des données d'autosurveillance sur site et enregistrement de celles-ci sur support informatique. Ces résultats sont soumis à validation interne par Mr Lassalle, avant d'être imprimées et placées dans le classeur d'autosurveillance.

### **B) SYNTHESES DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ET DE SON AUTOSURVEILLANCE**

Une synthèse des données est effectuée toutes les semaines, puis un bilan est dressé tous les mois avant de réaliser enfin une synthèse annuelle (bilan annuel).

### **C) TRANSMISSION DES DONNEES D'AUTOSURVEILLANCE ET DES SYNTHESSES**

<b>Document</b>	<b>Expéditeur</b>	<b>Fréquences</b>	<b>Destinataires</b>	<b>Format</b>	<b>Mode de transmission</b>
Données brutes d'auto surveillance	Station d'épuration d'Oloron	Mensuelle	Police de l'eau Agence de l'eau Conseil départemental	Sandre/PDF	Messagerie électronique
Données brutes d'auto surveillance	Station d'épuration d'Oloron	Mensuelle	Élus Marie d'Oloron Ste-Marie	Papier	Interne
Bilan annuel	Station d'épuration d'Oloron	Annuelle	Police de l'eau Agence de l'eau Conseil départemental	Informatique et papier	Courrier
Bilan annuel	Station d'épuration d'Oloron	Annuelle	Élus Marie d'Oloron Ste-Marie	Papier	Interne



# ANNEXES

**ANNEXE I**

-

**ANNUAIRE DES SERVICES**

## ANNUAIRE DES SERVICES

Organisme	Adresse	Téléphone-Fax-Email
<b>Système de traitement des eaux usées</b>		
<b>Station de traitement des eaux usées : STEU1</b>  <b>Code Sandre : 05664422V006</b>	Chemin de la Naü, 64 400 Oloron Sainte-Marie	<b>Tél : 05 59 36 15 09</b>  <b>Email : step@oloron-ste-marie.fr</b>
<b>Maître d'ouvrage : Ville d'Oloron Ste-Marie</b>  <b>(Responsable : Mr le Maire)</b>	Ville d'Oloron, régie d'assainissement  BP 138  64 404 Oloron Ste-Marie cedex	<b>Tél : 05 59 39 99 99</b>  <b>Email : maire@oloron-ste-marie.fr</b>
<b>Exploitant : Régie d'assainissement</b>  <b>(Responsable service assainissement: Eric Lassalle)</b>	Ville d'Oloron, régie d'assainissement  BP 138  64 404 Oloron Ste-Marie cedex	<b>Tél : 05 59 39 28 97</b>  <b>Email : assainissement@oloron-ste-marie.fr</b>
<b>Laboratoire de la station :</b>  <b>Agréé : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non</b>	Station d'épuration Chemin de la Naü, 64 400 Oloron Sainte-Marie	<b>Tél : 05 59 36 15 09</b>  <b>Email : step@oloron-ste-marie.fr</b>
<b>Traitement des sous-produits :</b>  Ville d'Oloron Ste-Marie (station)	Station d'épuration Chemin de la Naü, 64 400 Oloron Sainte-Marie	<b>Tél : 05 59 36 15 09</b>  <b>Email : step@oloron-ste-marie.fr</b>

### Système de collecte



<p><b>Système de collecte :Syst.coll.1</b></p> <p>Ville d'Oloron Ste-Marie</p> <p><b>Code Sandre : 05664422V006</b></p>		<p><b>Tél : 05 59 39 99 99</b></p> <p><b>Email :</b>                  assainissement@oloron-ste-marie.fr</p>
<p><b>Maître d'ouvrage :</b> Ville d'Oloron Ste-Marie</p>	<p>Ville d'Oloron, régie d'assainissement</p> <p>BP 138</p> <p>64 404 Oloron-Ste-Marie cedex</p>	<p><b>Tél : 05 59 39 99 99</b></p> <p><b>Email :</b>                  assainissement@oloron-ste-marie.fr</p>
<p><b>Exploitant :</b> Ville d'Oloron Ste-Marie</p>	<p>Ville d'Oloron, régie d'assainissement</p> <p>BP 138</p> <p>64 404 Oloron-Ste-Marie cedex</p>	<p><b>Tél : 05 59 39 28 97</b></p> <p><b>Email :</b>                  assainissement@oloron-ste-marie.fr</p>
<p><b>Laboratoire :</b></p> <p><b>Agréer :</b> <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non</p>	<p>Chemin de la Naü, 64 400 Oloron Sainte Marie</p>	<p><b>Tél : 05 59 36 15 09</b></p> <p><b>Email :</b> step@oloron-ste-marie.fr</p>

**Destinataires des résultats de l'auto surveillance**

<b>Service de Police de l'Eau (DDTM)</b>	Cité administrative – Boulevard Tourasse 64 032 PAU CEDEX	<b>Tél :</b> 05 59 80 86 00 <b>Email :</b> marie-agnes.correia@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
<b>Conseil départemental Pyrénées Atlantiques</b>	Hôtel du département 64 avenue Jean-Biray 64 058 Pau Cedex 9	<b>Tél :</b> 05 59 11 46 64 <b>Email :</b> cecile.hugonneng@le64.fr
<b>Agence de l'Eau Adour Garonne</b>	90 rue du Férétra CS 87 801 31 078 Toulouse cedex 4	<b>Tél :</b> 05 61 36 37 38 <b>Email :</b> sandre.assainissement@eau-adour-garonne.fr
<b>Organismes extérieurs (1)</b>		
<b>Analyses : Laboratoire Pyrénées et Landes (LPL)</b>	Rue des Ecoles 64 150 LAGOR	<b>Tél :</b> 05 59 60 23 85 <b>Email :</b> contact@labopl.com
<b>ASCII (spécialistes en informatique et automatismes industriels)</b>	ZA du Gabarn - 64 870 Escout	<b>Tél :</b> 05 59 36 17 51 <b>Email :</b> contact@ascii.fr
<b>Agur Pompage (Pompage et traitement des eaux)</b>	05 rue de la feuillée 64 100 BAYONNE	<b>Tél :</b> 05.59.52.87.99 <b>Email :</b> agur.pompage@agur.fr

(1) : préciser le domaine d'intervention et le nom de l'organisme

# ANNEXE II

-

## SCHEMA DIRECTEUR/ETUDE DIAGNOSTIC/ZONAGE

**Schéma directeur / Etude diagnostic / Zonage**  
**Commune : Oloron Ste-Marie**

- **Schéma directeur d'assainissement** : Année : 2018

Travaux de mise en séparatif des quartiers et/ou de renforcement (préconisées par le schéma directeur des eaux pluviales).

Travaux de réhabilitation des réseaux existants.

Travaux d'extension de la collecte : le schéma directeur a permis d'évaluer la possibilité de raccorder le quartier « la serre de Légugnon » (route de Bayonne) non pas au réseau oloronais, mais à celui voisin de la commune de Moumour dont la station d'épuration dispose de la capacité de traitement requise pour cet apport complémentaire.

Raccordement non domestique : le schéma directeur a permis d'envisager la possibilité de raccorder les établissements LAULHERE (en rejet direct jusque là).

- **Schéma directeur / Etude diagnostic** : Année : 2018

#### --Conclusion de l'étude :

L'étude diagnostic du réseau d'assainissement et schéma directeur d'Oloron Sainte-Marie, établie par ARTELIA en 2018, préconise un certain nombre de travaux à réaliser :

☒ Pour la réduction des eaux claires parasites permanentes : rue Ambroise Bordelongue (réparation d'une fuite du réseau d'eau potable (~600 m<sup>3</sup>/j) pénétrant dans le réseau d'assainissement), rue Camou (mise en séparatif du réseau existant (collecteur et branchements)), rue du Capitaine Jean-Pierre (pose d'un collecteur drainant Ø300 sur 170 m), rue d'Aspe (mise en séparatif du collecteur unitaire existant en EU, pose d'un réseau EP neuf sur 300 m)

☒ Raccordement de l'ensemble du site à la station d'épuration : créations de postes de refoulement (Rocgrand, rue des Gaves, Jaca, Labarraque, Fontaines, Navarrot, Tivoli et Sègues) ; modification du PR des Abattoirs ; pose de 380 m de Ø600 rue Rocgrand ; et modification du DO de Légugnon.

☒ Amélioration du transfert par temps sec : élimination des déversoirs d'orages des rues Palassou et Pematine ; modification du DO de Légugnon.

☒ Amélioration du fonctionnement du réseau par temps de pluie : mise en séparatif des habitations hautes route de Pau ; de nombreuses modifications de collecteurs avec création de déversoirs d'orage (place A. Gabe, rue Rocgrand, avenue A. Flemming, rue A. Peyre...).

☒ Assainissement autonome : il est demandé la réalisation d'une étude diagnostique sur les installations existantes.

☒ Réhabilitation de la station d'épuration : la filière préconisée est un traitement par boues activées impliquant la création d'un bassin de stockage des eaux de pluie, d'un tamisage, d'un bassin d'aération et d'un dessablage ; et une réhabilitation d'ouvrages existants (dégraisseur, lit bactérien, clarificateur).

Dans un deuxième temps, cette étude propose un traitement de la totalité des eaux pluviales pour une pluie mensuelle et la mise en conformité de l'ensemble des systèmes d'assainissement autonome.

Reprendre les différentes conclusions de l'étude diagnostic (quantification des eaux parasites, fréquence des déversements, hiérarchisation des points de déversement, mauvais branchements...).

- Echancier des travaux préconisés dans l'étude diagnostic :

L'échancier des travaux préconisés dans l'étude diagnostic reste à inscrire dans le cadre d'un programme pluriannuel de travaux (décision des élus). Néanmoins, un certain volume

de travaux est réaliser, en anticipation, à hauteur de 800 à 1 000 k€ HT/an ; les opérations réalisées sont reprise dans le tableau récapitulatif joint en annexe.

Reste à réaliser :

Nature des travaux à réaliser	Année de réalisation prévue	Durée des travaux	Niveau d'avancement (1)	Précisions (si travaux repoussés ou annulés)
Réhabilitations sans tranchée			A programmer	390 000,00 € HT
Réhabilitations avec tranchée			A programmer	930 000,00 € HT
Mise en séparatif			A programmer	1 960 000,00 € HT
Renforcement réseaux			A programmer	1 573 000,00 € HT
Travaux divers sur réseaux			A programmer	313 000,00 € HT
Mise en conformité Bts			A programmer	525 200,00 € HT
Optimisations STEP			A programmer	470 000,00 € HT

(1) Niveau d'avancement : réalisés, en cours, repoussés, annulés.

-zonage eaux usées (délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif) : Année 2018

-Ce zonage est obligatoire -> Plan de zonage approuvé et annexé en P.L.U

-zonage eaux pluviales (délimitation des zones pour lutter contre le ruissellement et la pollution induite ) : Intégré dans le P.L.U.



# ANNEXE III

-

## LE SYSTEME DE COLLECTE

### **DESCRIPTION ET DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE**

- Cartes, plans et schémas du système de collecte
  
- Liste des points particuliers du système de collecte (points de déversement au milieu, bassins..etc)
  
- Liste des raccordements non domestiques
  
- Tableau détaillé des points d'auto surveillance
  
- Schémas des points d'auto surveillance
  
- Fiches descriptives des appareils de mesure

## **Annexe III B**

### ***Liste des points particuliers du système de collecte***

Au minimum, seront listés ici de façon exhaustive :

- les bassins ayant une fonction dans le système de collecte,
- les points de déversement au milieu,

On fera également la liste des principaux autres points particuliers

### **Liste des bassins : *Voir tableau excel***

- (1) Le « Repère » permet de faire le lien avec la carte ou les schéma(s) ou les plans du système de collecte, ainsi qu'avec les tableaux des points Sandre.**
- (2) Indiquer la nature du réseau qui alimente le bassin : unitaire, pluvial strict ou eaux usées strict.**
- (3) Indiquer le type de bassin : stockage restitution ; bassin de régulation, bassin de retenue, bassin d'orage, bassin de stockage, bassin-tampon, bassin de dépollution....**

### **Liste exhaustive des points de déversement au milieu *Voir tableau excel***

**Annexe III C****Liste des établissements rejetant des pollutions non domestiques**

Nom de l'établissement	Activité (abattoir, traitement de surface... )	Volume rejeté	DCO (kg/j)	Convention de raccordement (date)	Auto surveillance des rejets	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement
LINDT & SPRÜNGLI	Agroalimentaire	300 m3/j	750	16 février 2009	oui	Macro polluants
Abattoir Oloronais	Agroalimentaire	75 m3/j	210	24 nov. 2007	oui	Macro polluants
Fédéral Mogul	Pièces automobiles	50 m3/j	48	28 juillet 2008	oui	Macro polluants
LAULHERE	Textile	17 m3/j	10,6	27 octobre 2021	oui	Macro et micro polluants
Polyclinique Jean Olçomendy	Santé	40m3/j	24	09 mars 2005	Non	Macro polluants
Centre hospitalier	Santé	100 m3/j	82	22 mars 2007	oui	Macro polluants
Clinique vétérinaire du Haut-Béarn	Santé	4 m3/j	2,4	05 nov. 2009	Non	Macro polluants
CAPA Union	Santé	40 m3/j	24	10 oct. 2007	Non	Macro polluants

Voir annexe 1 dans le fichier phase 1 et 2 du SDEU

Voir 2.4.1 sur le schéma d'assainissement !

**Annexe III D****Liste des points d'auto surveillance Sandre du système de collecte****Liste des points Sandre et des paramètres associés, fréquences de mesures**

Codes Points physiques	Libellé	Paramètres mesurés									
		Débit	MES	DBO5	DCO	NTK	NNH 4	NNO2	NNO 3	NGL	PT
Q3	Débitmètre entrée	X									
P3	Préleveur entrée		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Q4	Débitmètre sortie	X									
P4	Préleveur sortie		X	X	X	X	X	X	X	X	X
P2	Préleveur by-pass		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Q2	Débitmètres by-pass	X									
Q6	Débitmètre boues	X									
P6	Préleveur boues		MS								
Q7	Mesure de niveau fosse Matière de vidange	X									
P7	Prélèvement ponctuel		X	X	X						

Codification Sandre des points réglementaires et logiques et correspondance avec points physiques :

Libellé	Type	Libellé type	Correspondances Points physiques / points réglementaires	
			Débit	Prélèvement
Entrée	A3	Entrée station	Q3	P3
Sortie	A4	Sortie station	Q4	P4
Boue Produite	A6	Boue Produite	Q6	P6
By-pass	A2	By-pass	Q2	P2
Matière de vidange	A7	Matière de vidange	Q7	P7

Commentaires :

- Les codes des points physiques (P, Q) sont à la discrétion de l'exploitant. Il suffit de les retrouver dans le tableau de correspondance ci-dessus.
- L'emplacement des points physiques est précisé sur le synoptique

- Les numéros des points réglementaires et logiques sont eux très importants : ce sont ces derniers qui permettent les échanges de données informatisés.
- Les flux de pollution sont calculés de la manière suivante :

$$\text{Flux (kg/j)} = \frac{Q \text{ (m}^3\text{/j)} * P \text{ (mg/L)}}{1000}$$

## Annexe III E

### **Schéma des points d'auto surveillance et fiches descriptives des appareils de mesures associés aux points**

Prendre des photos de chaque point « A », exemple préleveur et débitmètre en entrée station.

- Fiche descriptive de l'appareil voir plus haut
- Mode de détermination des données voir plus haut

Imprimer les fiches des déversoirs d'orages !

# ANNEXE IV

-

## LE SYSTEME DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

### DESCRIPTION ET DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

- Dossier technique détaillé de la station
- Les points d'auto surveillance Sandre
- Fiches descriptives des appareils de mesure
- Réalisation des analyses d'auto surveillance

## Annexe IV A

### Dossier technique détaillé de la station

#### **-Le descriptif des filières et des ouvrages :**

Le traitement des eaux usées sur la station d'épuration d'Oloron est basé sur le principe de : **l'aération prolongée par boues activées (boues activées très faible charge).**

Le schéma de principe de la filière de traitement figure en annexe n°4.

#### **DESCRIPTIF DE LA FILIERE EAU**

- **UN BASSIN D'ORAGE**

- Munie de 2 pompes (Débit = 50 m<sup>3</sup>/h pour chacune d'entre elles),
- 1 hydroéjecteur,
- Le déclenchement et l'arrêt des pompes sont commandés par un capteur ultrason,
- Trop plein comptabilisé en by-pass.

- **PRETRAITEMENT**

- 1 dégrilleur RATOMATIC avec racleur (maille de 30 mm) et 1 dégrilleur EMO à escaliers (maille de 3 mm),
- Un dégraisseur-dessableur de 63 m<sup>3</sup>,
- Un ouvrage d'équilibrage hydraulique.

- **TRAITEMENT BIOLOGIQUE**

- Un bassin d'aération de 5 000 m<sup>3</sup>. L'aération est réalisée par deux surpresseurs bi-vitesse au travers de diffuseurs à membranes « fines bulles ». Le bassin est également muni de trois agitateurs grandes pales,
- Une zone de contact au centre du bassin (compartmentation agitée) facilite la bio-assimilation de l'effluent entrant et, l'homogénéité de la liqueur mixte et des boues recirculées,
- Cet ouvrage est régulé pour l'oxygénation en système mixte (prise en compte des consignes de rédox et d'O<sub>2</sub> + tables de temps).

- **LA CLARIFICATION**

- Un clarificateur de 2 000 m<sup>3</sup> avec pont à succion permet l'extraction et la recirculation des boues.

- **L'AUTOCONTROLE**

- 4 canaux Venturi munis de sonde US permettent d'estimer les débits d'entrée, de sortie et, de by-pass (2 canaux) de la station d'épuration,
- 3 préleveurs associés aux débitmètres permettent de constituer des échantillons moyens représentatifs,
- Le laboratoire de la station d'épuration réalise les analyses (micro-méthodes) des paramètres suivants : DCO, DBO<sub>5</sub>, MES, NGL, PT, T°, pH, rH, O<sub>2</sub>. Ces résultats sont régulièrement croisés avec ceux d'un laboratoire agréé (Laboratoire des Pyrénées en particulier).

### **DESCRIPTIF DE LA FILIERE BOUES**

- Les boues provenant de la bache de recirculation sont, pour partie envoyées dans la zone de contact du bassin d'aération (recirculation) ; pour partie extraites vers l'épaississeur (extraction),
- L'épaississeur hersé est muni d'un drain permettant de concentrer les boues (siccité de 2 à 2,5 %) avant déshydratation, une injection de lait de chaux est possible,
- Le volume de ce silo est de 240 m<sup>3</sup>,
- Les boues sont enfin déshydratées par centrifugation pour obtenir une siccité maximale de 25 %.

### **TRAITEMENTS COMPLEMENTAIRES**

- Les graisses issues du dégraisseur ainsi que celles provenant des apports extérieurs (industries, cuisines collectives et artisanat) sont traitées au moyen d'un traitement biologique des graisses d'une capacité de 14 m<sup>3</sup>/semaine (SEH = 156 kg/j, DCO = 382 kg/j),
- La station d'épuration est équipée de postes de dépotage des matières de vidange (apport maxi journalier de 20 m<sup>3</sup> soit DCO = 300 kg/j, DBO<sub>5</sub> = 50 kg/j, MEST = 200 kg/j) et, des produits de curage de réseaux (PCR, apport maxi journalier de 10 m<sup>3</sup> soit DCO = 7 kg/j, DBO<sub>5</sub> = 3 kg/j, MEST = 5 kg/j),
- Les sables issus du dessableur et ceux en provenance des PCR sont traités (lavage à l'eau industrielle) de façon à respecter une teneur limite en matières organiques de 10 %,
- L'eau traitée (sortie de la station d'épuration) est recyclée pour partie en eau de process et de dilution dans l'enceinte de la station d'épuration, en eau de lavage au niveau de la plate-forme de compostage,



- Les boues sont compostées par un procédé aérobic sous enceintes fermées en dépression (aération forcée) en mélange avec des déchets verts broyés,
- Les locaux fonctionnels destinés tant aux process (local déshydratation, surpresseurs, « Lipoflux ») qu'aux conditions de travail (local de commande/bureau, laboratoire, atelier et, local d'accueil pédagogique) sont aménagés.



## Tableaux détaillé des points d'autosurveillance Sandre du système de traitement :

### 1 - By-pass en tête de station

By-pass EN TETE STATION	
<b>DEBIT</b>	
Emplacement	Q2, Canaux sortie station
Canal : Type, limites d'utilisation	2 Canaux venturi, mesure en continu
Chaîne de mesure : Marque, Type	Venturi Endress-Hauser QV 310 (Qmax = 1885 m3/h) Débitmètres Endress-Hauser FMU 861
Information à relever	2 débitmètres by-pass
Enregistrement du relevé	<b>Débit relevé TOUS les jours dans le cadre d'une autosurveillance réglementaire</b>
Transmission des informations	L'exploitant envoie les résultats à l'agence de l'eau et à la police de l'eau au format SANDRE.
Contrôles internes	- Contrôle de propreté et nettoyage avant chaque lancement d'un autocontrôle - Comparaison sur une période de plusieurs jours du volume mesuré par le débitmètre avec celui mesuré en sortie de station
Contrôles externes	Contrôle par un organisme mandaté par l'agence de l'eau (MATEMA 64).
<b>PRELEVEMENT</b>	
Emplacement	P2
Matériel utilisé	HACH SIGMA SD 900 P - 24 flacons de 1 litre
Paramètres de fonctionnement	Asservi au débit Volume de prélèvement maxi 24 l (flaconnage 24X1 l) Cycle de prélèvement : prise de 10ml tous les 10m3
Contrôles internes	- Contrôle de propreté et nettoyage courant après chaque mesure autosurveillance - Vérification : volume prélevé correspond au volume demandé (calibrage de l'appareil trimestriel). - Vérification de la température interne et de la vitesse d'aspiration tous les trimestres
Contrôles externes	Contrôle par un organisme mandaté par l'agence de l'eau (MATEMA 64).
<b>COLLECTE DE L'ECHANTILLON</b>	
Heure de collecte	9h (si déversement de by-pass pendant la campagne de mesure)
Mode opératoire	cf. : page 21 Constitution de l'échantillon
Identification de l'échantillon	- STEP Oloron, EB - 9h le jour de la collecte suivant planning annuel
Transport de l'échantillon	- Moyen de transport : véhicule automobile - Conservation : réfrigérateur puis glacière - Délai de remise de l'échantillon au laboratoire: 4 h
Laboratoire	- Agrément ministère de l'environnement - Certification COFRAC
Transmission des résultats	- à l'administration chargée de la police de l'eau et à l'agence de l'eau Adour-Garonne (au format SANDRE)

2 - Entrée station

<b>ENTREE , terminologie sur le synoptique (Q3,P3)</b>	
<b>DEBIT</b>	
Emplacement	Q3
Canal : Type, limites d'utilisation	Canal venturi, mesure en continu
Chaîne de mesure : Marque Type	Venturi Endress-Hauser QV 306 (Qmax = 325 m3/h) Débitmètre Endress-Hauser FMU 861
Informations à relever	
Enregistrement du relevé	<b>Débit relevé TOUS les jours dans le cadre d'une autosurveillance réglementaire</b>
Transmission des informations	L'exploitant envoie les résultats à l'agence de l'eau et à la police de l'eau au format SANDRE.
Contrôles internes	- Contrôle de propreté et nettoyage avant chaque lancement autosurveillance - Comparaison sur une période de plusieurs jours du volume mesuré par le débitmètre avec celui mesuré en sortie de station
Contrôles externes	Contrôle par un organisme mandaté par l'agence de l'eau (MATEMA 64).
<b>PRELEVEMENT</b>	
Emplacement	P3
Matériel utilisé	Préleveur Endress-Hauser ASP 2000 réfrigéré - 4 flacons de 12 litres
Paramètres de fonctionnement	Asservi au débit Volume de prélèvement 50ml Cycle de prélèvement : prise de 50ml tous les 10m3
Contrôles internes	- Contrôle de propreté et nettoyage courant après chaque mesure autosurveillance - Vérification : volume prélevé correspond au volume demandé (calibrage de l'appareil trimestriel). - Vérification de la température interne et de la vitesse d'aspiration tous les trimestres
Contrôles externes	Contrôle par un organisme mandaté par l'agence de l'eau (MATEMA 64).
<b>COLLECTE DE L'ECHANTILLON</b>	
Heure de collecte	9h
Mode opératoire	cf. : page 21 <i>Constitution de l'échantillon</i>
Identification de l'échantillon	- STEP Oloron, EB - 9h le jour de la collecte suivant planning annuel
Transport de l'échantillon	- Moyen de transport : véhicule automobile - Conservation : réfrigérateur puis glacière - Délai de remise de l'échantillon au laboratoire: 4 h
Laboratoire	- Agrément ministère de l'environnement - Certification COFRAC
Transmission des résultats	- à la police de l'eau (au format SANDRE)      - à l'agence de l'eau (au format SANDRE)

**3 - Sortie station**

<b>SORTIE, terminologie sur le synoptique(Q4, P4)</b>	
<b>DEBIT</b>	
Emplacement	Q4
Canal : Type, limites d'utilisation	Canal venturi, mesure en continu
Chaîne de mesure : Marque, Type	Venturi Endress-Hauser QV 306 (Q <sub>max</sub> = 325 m <sup>3</sup> /h) Débitmètre Endress-Hauser FMU 861
Information à relever	
Enregistrement du relevé	<b>Débit relevé TOUS les jours dans le cadre d'une autosurveillance réglementaire</b>
Transmission des informations	L'exploitant envoie les résultats à l'agence de l'eau et à la police de l'eau au format SANDRE
Contrôles internes	- Contrôle de propreté et nettoyage avant chaque lancement autosurveillance - Vérification de la hauteur lue et de la correspondance hauteur/débit tous les trimestres
Contrôles externes	Contrôle par un organisme mandaté par l'agence de l'eau (MATEMA 64)
<b>PRELEVEMENT</b>	
Emplacement	P4
Matériel utilisé	Préleveur Endress-Hauser ASP 2000 réfrigéré - 4 flacons de 12 litres
Paramètres de fonctionnement	- Asservi au débit - Volume de prélèvement : 50mL - Cycle de prélèvement : 1 prise de 50ml tous les 15m3
Contrôles internes	- Contrôle de propreté et nettoyage courant après chaque mesure autosurveillance - Vérification : volume prélevé correspond au volume demandé (calibrage de l'appareil trimestriel). - Vérification de la température interne et de la vitesse d'aspiration tous les trimestres
Contrôles externes	Contrôle par un organisme mandaté par l'agence de l'eau (MATEMA 64)
<b>COLLECTE DE L'ECHANTILLON</b>	
Heure de collecte	9h
Mode opératoire	cf. : page 21 Constitution de l'échantillon
Identification de l'échantillon	- STEP Oloron, ET - 9h le jour de la collecte suivant planning annuel
Transport de l'échantillon	- Moyen de transport : véhicule automobile - Conservation : réfrigérateur - Délai de remise de l'échantillon au laboratoire : 4 h
Laboratoire	- Agrément ministère de l'environnement - Certification COFRAC
Transmission des résultats	- à la police de l'eau (au format SANDRE)      - à l'agence de l'eau (au format SANDRE)

4 - Les boues

BOUES terminologie sur le synoptique (Q6, P6)	
<b>DEBITMETRE</b>	
Emplacement	Q6 entre le puit à boues et le silo épaisseur
Débitmètre	Débitmètre électromagnétique Krohne Aquaflux
Information à relever	
Enregistrement du relevé	Mesure en continu suivant les cycles d'extraction
Transmission des informations	L'exploitant envoie les résultats à l'agence de l'eau et à la police de l'eau au format SANDRE. L'unité validée est le tonnage de Matières Sèches.
Contrôles internes	Vérification du débit par un débitmètre portable de marque Hydreka Chronoflo
Contrôles externes	Maintenance :étalonnage par le fournisseur (Krohne)
<b>PRELEVEMENT</b>	
Emplacement	P6 Prélèvements ponctuels avant centrifugation(et après centrifugation pour la siccité)
Matériel utilisé	Verrerie, Four à 250° C
Paramètres de fonctionnement	Concentration de la boue avant centrifugation comprise entre 15 et 25 g/l Après centrifugation (180 à 200 g/l)
Contrôles internes	Pesées étalon
Contrôles externes	Laboratoire indépendant certifié COFRAC
<b>COLLECTE DE L'ECHANTILLON</b>	
Identification du préleveur	Mr BOY
Heure de collecte	Entre 10h et 11h du jour du bilan
Mode opératoire	3 prélèvements ponctuels durant la journée du bilan
Identification de l'échantillon	- STEP Oloron, boues
Transport de l'échantillon	- Moyen de transport : véhicule automobile - Conservation : réfrigérateur - Délai de remise de l'échantillon au laboratoire: 4 h
Laboratoire	- Agrément ministère de l'environnement - Certification COFRAC
Transmission des résultats	- à la police de l'eau (au format SANDRE)      - à l'agence de l'eau (au format SANDRE)

**Remarque** : un bilan annuel doit être effectué afin de connaître la quantité exacte de boue produite.

D'autres prélèvements sont réalisés, en particulier sur le cours d'eau, milieu récepteur du rejet de la station d'épuration en amont immédiat et en aval immédiat du rejet de la station d'épuration, chez les industriels raccordés au système d'assainissement collectif de la commune, au niveau des déversoirs d'orage équipés de dispositifs d'autosurveillance (équipement prévu dans le courant du second semestre 2010).

## Tableau des paramètres à transmettre et des fréquences de mesures (nombre de jour par an) sur les points Sandre

Liste des points Sandre et des paramètres associés, fréquences de mesures

Codes Points physiques	Libellé	Paramètres mesurés									
		Débit	MES	DBO5	DCO	NTK	NNH 4	NNO2	NNO 3	NGL	PT
Q3	Débitmètre entrée	X									
P3	Préleveur entrée		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Q4	Débitmètre sortie	X									
P4	Préleveur sortie		X	X	X	X	X	X	X	X	X
P2	Préleveur by-pass		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Q2	Débitmètres by-pass	X									
Q6	Débitmètre boues	X									
P6	Préleveur boues		MS								
Q7	Mesure de niveau fosse Matière de vidange	X									
P7	Prélèvement ponctuel		X	X	X						

**Planning détaillé des mesures effectuées. (expl 2019)**

Mois	Date	Type
Janvier	03/01/2019 – 04/01/2019	Complet
	09/01/2019 – 10/01/2019	
	15/01/2019 – 16/01/2019	Complet
	21/01/2019 – 22/01/2019	
Février	05/02/2019 – 06/02/2019	Complet
	14/02/2019 – 15/02/2019	
	20/02/2019 – 21/02/2019	
	25/02/2019 – 26/02/2019	Complet
Mars	05/03/2019 – 06/03/2019	Complet
	12/03/2019 – 13/03/2019	Complet
	18/03/2019 – 19/03/2019	Complet
	28/03/2019 – 29/03/2019	Complet
Avril	02/04/2019 – 03/04/2019	Complet
	09/04/2019 – 10/04/2019	
	18/04/2019 – 19/04/2019	Complet
	24/04/2019 – 25/04/2019	
Mai	02/05/2019 – 03/05/2019	Complet
	09/05/2019 – 10/05/2019	Complet
	14/05/2019 – 10/05/2019	Complet
	22/05/2019 – 23/05/2019	
	27/05/2019 – 28/05/2019	
Juin	03/06/2019 – 04/06/2019	Complet
	12/06/2019 – 13/06/2019	
	18/06/2019 – 19/06/2019	Complet
	26/06/2019 – 27/06/2019	
Juillet	03/07/2019 – 04/07/2019	Complet
	11/07/2019 – 12/07/2019	
	18/07/2019 – 19/07/2019	Complet
	24/07/2019 – 25/07/2019	
Août	01/08/2019 – 02/08/2019	
	07/08/2019 – 08/08/2019	Complet
	13/08/2019 – 14/08/2019	
	20/08/2019 – 21/08/2019	Complet
	29/08/2019 – 30/08/2019	
Septembre	02/09/2019 – 03/09/2019	Complet
	10/09/2019 – 11/09/2019	Complet
	18/09/2019 – 19/09/2019	Complet
	24/09/2019 – 25/09/2019	Complet
Octobre	02/10/2019 – 03/10/2019	Complet





	<p>09/10/2019 – 10/10/2019                  15/10/2019 – 16/10/2019                  24/10/2019 – 25/10/2019                  30/10/2019 – 31/10/2019</p>	<p>Complet</p>
Novembre	<p>06/11/2019 – 07/11/2019                  13/11/2019 – 14/11/2019                  19/11/2019 – 12/11/2019                  28/11/2019 – 29/11/2019</p>	<p>Complet                   Complet                   complet</p>
Décembre	<p>04/12/2019 – 05/12/2019                  12/12/2019 – 13/12/2019                  18/12/19 – 20/12/2019                  23/12/2019 – 24/12/2019</p>	<p>Complet                  Complet                  Complet</p>

**Légende :**

- Rouge : Avec LINDT
- Bleu : Avec Gaves (Milieu récepteur)
- Vert : SOEIX
- Complet → DCO, DBO5, MES, NH4, NGL, NO3, NO2, PT

**Annexe IV C****Fiches descriptives des équipements de l'auto surveillance****Tableau détaillé des points d'autosurveillance Sandre du système de traitement.****Dispositif de mesure des débits**

	Emplacement du dispositif	Type (débitmètre, venturi, déversoirs triangulaires et rectangulaires.....)	Chaîne de mesure Marque
Entrée station	oui	Venturi + US	Endress & Hauser
Sortie station	oui	Venturi + US	Endress & Hauser
By-pass en tête de station	oui	Venturi + US	Endress & Hauser
Boues	oui	Débitmètre électromagnétique	KROHNE
Apports extérieurs (sauf produits de curage)	oui	Sonde US	KROHNE
Déversoirs Orage « Van Gogh »	oui	Sonde US + détecteur de surverse	SIEMENS (SITRAN LU150) + HYDRECA
Déversoirs Orage « Flemming »	oui	Sonde US + détecteur de surverse	PULSAR + SIGMA
Déversoirs Orage « Carrère »	oui	Sonde US + détecteur de surverse	PULSAR + SIGMA
Déversoirs Orage « Rocgrand »	oui	Sonde US + détecteur de surverse	SIEMENS (SITRAN LU150) + HYDRECA

(Voir fiches en annexe pour les DOs)

\* Les dimensions des canaux de mesure et des déversoirs d'orage sont disponibles sur site.

**Matériel de prélèvement**

	Emplacement du point de prélèvement	Type de préleveur	Marque
Entrée station	oui	ASP 2000	Endress & Hauser
Sortie station	oui	ASP 2000	Endress & Hauser
By-pass en tête de station	oui	SIGMA 900D	SIGMA
Boues	Avant centrifugation	Prélèvement ponctuel	S.O.
Matières de vidange	non	Prélèvement ponctuel au dépotage	S.O.

Déversoirs Orage « Van Gogh »	oui	SIGMA 900D	SIGMA
Déversoirs Orage « Flemming »	oui	ASP station 2000	Endress & Hauser
Déversoirs Orage « Carrère »	oui	ASP station 2000	Endress & Hauser
Déversoirs Orage « Rocgrand »	oui	SIGMA 900D	SIGMA

### **Matériel du laboratoire de la station :**

#### **-Les appareils d'analyse :**

- Le laboratoire de la station comporte les appareils suivants :
- Un DCO-mètre avec réactifs en tubes (lecture rapide), spectrophotomètre et accessoires.
- Un pH-mètre
- Une thermo balance
- Une étuve à 250°C et un four à 800°C
- Un dessiccateur
- Un Appareillage complet DBO Oxytop (WTW)

#### **Le matériel**

- Un ensemble de verrerie (burettes, éprouvettes, béchers, entonnoirs, ...)
- Un ensemble de matériel de secours et de protection (gants, blouses, trousse de premiers secours, extincteur, douche de sécurité, rince œil)

**Annexe IV D****Réalisation des analyses d'auto surveillance****Préparation des échantillons :**

Heure de collecte	9h
Mode opératoire	Après agitation, l'échantillon primaire sera divisé en 2 x 2l, 2l pour le laboratoire et 2l à conserver à 4°C pendant 24h pour la police de l'eau
Identification de l'échantillon	STEP Légugnon + Eau traitée ou Eau brute + la date
Transport de l'échantillon du préleveur jusqu'au laboratoire	-Laboratoire sur site donc pas besoin de transport  -conservation dans un frigo
Laboratoire	Sur site
Transmission des résultats par le laboratoire	Transmission par E-mail et courrier

**Exemple d'analyses réalisées par le laboratoire de l'exploitant de la station (2018) :**

Entrée Station	DBO <sub>5</sub>	DCO	DBO/DCO	MES	N-NH <sub>4</sub>	N-NO <sub>2</sub>	N-NO <sub>3</sub>	NTK	NGL	Pt
Labo STEP	420	529,3	0.8	216	26.7	-	-	-	-	8.84
Labo agréé	270	554	0.5	285	20.1	-	-	35.4	-	6.66

Sortie Station	DBO <sub>5</sub>	DCO	DBO/DCO	MES	N-NH <sub>4</sub>	N-NO <sub>2</sub>	N-NO <sub>3</sub>	NTK	NGL	Pt
Labo STEP	0.7	35	0.02	6	1.05	0.104	0.65	-	-	2.21
Labo agréé	4	< 30	0.13	8.3	< 1	0.0922	0.364	-	-	3.12

**Analyses réalisées par un laboratoire extérieur à la station :**

Paramètres				Laboratoire		Norme
	Nom du transporteur	Délais de transport	Conditions de conservation	Nom du laboratoire	Agrée (oui/non)	

**Modalités de suivi des échantillons :**

Le bordereau de suivi des échantillons est fourni par le laboratoire agréé : Laboratoire des Pyrénées et des Landes

## Annexe V

### Le suivi métrologique du dispositif d'auto surveillance

- Le pilotage du suivi métrologique
- Suivi métrologique des appareils de mesures de débit
  - Suivi métrologique des préleveurs
- Suivi métrologique des appareils de laboratoire

### Suivi métrologique des appareils de mesures de débit et des préleveurs :

Le matériel de métrologie demande des contrôles réguliers. Indiquer la fréquence et la méthode de vérification et d'étalonnage des appareils en place, par exemple sous la forme d'un tableau :

	Fréquence	Méthode	Mesures si anomalie
<b>Contrôle du débitmètre électromagnétique</b>	Annuelle	- comparer les volumes E et S - débitmètre en parallèle	Renvoi en usine sur banc d'étalonnage
<b>Etalonnage du débitmètre électromagnétique</b>	Tous les 5 ans (selon constructeur)	Banc d'étalonnage en usine	
<b>Contrôle du préleveur</b>	1 fois par trimestre	- vitesse d'aspiration (>0.5m/S) - concordance du volume prélevé avec le volume programmer (7L d'effluent mini) - vérifier que tous les prélèvements ont été effectués (150 prélèvements mini) - température de l'enceinte réfrigérée (< 4°C)	Maintenance
<b>Etalonnage du débitmètre sur canal</b>	2 fois par an	- faire le « 0 » à débit nul - vérifier la correspondance hauteur/débit	Renvoi en usine
<b>Contrôle du débitmètre sur canal</b>	Avant chaque bilan	- propreté du canal et conditions d'écoulement - comparer la hauteur affichée avec la hauteur réelle - comparer les volumes entrée et sortie	Etalonnage Intervention du fabricant

